

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, **QUE:-**

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6^e jour du mois de septembre 2011 a adopté le règlement numéro 436-2011 intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 142 110 \$ VISANT LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR LA RUE ALYWIN, REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS** ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1.- Par les électeurs habiles à voter le 6 septembre 2011.
- 2.- Par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 9 novembre 2011.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.
GREFFIÈRE

Résumé de l'avis:

Promulgation : *consiste à l'étape finale du règlement 436-2011 où le conseil est autorisé à dépenser pour l'objet décrété et que le règlement prend force.*

But du règlement : *emprunt visant la réfection du pavage sur la rue Alywin (emprunt 142 110\$ - remboursable sur une période de 20 ans).*

Date de prise d'effet : *le jour de sa publication soit le mercredi 16 novembre 2011.*